

Envoyé en préfecture le 02/02/2022 Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le 03/02/2022

ID: 022-200067981-20220201-DELBU202201\_010-DE

# Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

## **DELIBERATION BUREAU EXECUTIF** SEANCE du mardi 1er FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 1er février, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Louis Kéromest à Ploumagoar et en visio-conférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

#### Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick; GUINTINI Jean-Pierre; ECHEVEST Yannick; LE GOFF Yannick; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN

### Etaient présents en visio-conférence :

GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; PARISCOAT Dominique; VIBERT Richard; CHAPPE Fanny; BILLAUX Béatrice; DOYEN Virginie; CONNAN Guy; JOBIC Cyril; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusé: PRIGENT Christian



#### DELBU2022-02-010

ECONOMIE - CESSION TERRAIN: ZONE D'ACTIVITES DE KERANFEUILLEN TREGLAMUS - VINCENT L'ANTON

Vincent L'ANTON, a fait connaître son intention d'acquérir un terrain situé sur la zone d'activités de Keranfeuillen et désigné ci-après :

## **DESIGNATION: COMMUNE DE TREGLAMUS**

Lot d'une superficie d'environ 1600 m² (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) correspondant aux parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse	superficie
ZE	60 p	KERVEZO	16 a 00 ca

M. Vincent L'ANTON souhaite acheter ce lot afin d'y développer son entreprise de services Paysagers à destination des professionnels et particuliers

Le prix de cession proposé est de 18 € HT le mètre carré (dix-huit euros hors taxes).

L'acquéreur supportera la T.V.A. (sur marge ou sur le prix total selon les parcelles, en fonction des régimes appliqués lors des acquisitions), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie. Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à sa charge.

Le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et il en sera de même pour la T.V.A.

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20220201-DELBU202201\_010-DE

# Délibération

Vu l'avis des Domaines émis en date du 29 octobre 2021 et établissant la valeur vénale du terrain à 28 800 euros pour une surface de 1600 m², soit 18 euros HT.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- De se prononcer sur la cession à Vincent L'ANTON ou toute personne ou société pouvant s'y substituer du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 18 € HT le m²;
- De donner tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer le protocole d'accord puis l'acte de vente à intervenir et toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX

DE L'ARMOR À L'ARGOAT